

19 AVRIL 2010



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 19 avril 2010 à 20 h à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents les conseillers :

**MARIE-CLAUDE CABANA
DIANE PERRON**

**MARIE-ÈVE LAGACÉ
JACQUES LAPENSÉE
ANIE PERRAULT**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Le siège de conseiller du district numéro 1 est vacant.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2010-04-195 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 avril 2010
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2010-04-196 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2010
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

19 AVRIL 2010

2010-04-197	3.1	Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 mars 2010
N.M	3.2	Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 avril 2010
	4.	AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
2010-04-198	4.1	Amendement à la résolution numéro 2010-03-088 intitulée « Adhésion à l'organisme sans but lucratif « Les Gens d'Affaires de Bromont »»
2010-04-199	4.2	Participation de la Mairesse au Gala des Grands prix du tourisme québécois 2010
2010-04-200	4.3	Autorisation à Madame Marie-Ève Lagacé pour sa participation au 22e colloque Carrefour action municipale et famille
	5.	AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT
2010-04-201	5.1	Avis de motion – Règlement concernant la circulation
2010-01-202	5.2	Avis de motion – Règlement sur le comité de circulation
	6.	RÈGLEMENTS
	7.	AFFAIRES COURANTES
	7.1	TRÉSORERIE
2010-04-203	7.1.1	Amendement à la résolution numéro 2010-04-173 relativement à l'adjudication du contrat pour l'achat d'un véhicule pour le service de police
N.M.	7.1.2	Dépôt du rapport semestriel
	7.2	TRAVAUX PUBLICS
2010-04-204	7.2.1	Transfert budgétaire afin de procéder à la réparation de la vanne murale à la centrale de traitement des eaux
2010-04-205	7.2.2	Adjudication du contrat pour la fourniture et le chargement de granulats concassés
	7.3	URBANISME
2010-04-206	7.3.1	Autorisation pour la tenue du «2nd Bromont Sheepdog trial »
	7.4	ASSAINISSEMENT DES EAUX
	7.5	LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

19 AVRIL 2010

2010-04-207	7.5.1	Autorisation de signature d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques
2010-04-208	7.5.2	Autorisation de signature du protocole d'entente avec le Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec
2010-04-209	7.5.3	Aménagement d'un accès sécuritaire et de cases de stationnement pour les usagers et fournisseurs du Centre de dépannage Sœur-Marguerite
2010-04-210	7.5.4	Autorisation à l'International de soccer Jean-Yves Phaneuf pour l'utilisation des terrains de soccer situés au Campus récréo-éducatif Germain-Désourdy et au parc Alain-Paquette par lors de la tenue du tournoi du 4 au 6 septembre 2010
2010-04-211	7.5.5	Autorisation à l'Association de baseball mineur de St-Alphonse pour l'utilisation gratuite du terrain de baseball du parc Grégoire
2010-04-212	7.5.6	Adjudication du contrat pour la fourniture de modules de jeux au parc Grégoire d'Adamsville
	7.6	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	7.7	DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE
N.M.	7.7.1	Amendement à la résolution numéro 2009-10-457 et autorisation de signature d'une entente de location et d'une résolution de dette avec 9135-7988 Québec inc.
2010-04-213	7.7.2	Abrogation de la résolution numéro 2010-04-166 et adjudication du contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière
	7.8	ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
2010-04-214	7.8.1	Autorisation de signature d'un échange de terrain entre Ville de Bromont et Monsieur François Beauchesne, touchant les lots 4 246 105 et 4 246 106, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, chemin Compton
2010-04-215	7.8.2	Autorisation de signature d'un amendement au protocole d'entente signé avec Immobilier Ski Bromont relativement au projet immobilier connu sous le nom « Rive-Gauche »
2010-04-216	7.8.3	Abrogation de la résolution numéro 2008-03-158 et autorisation de signature d'un acte de servitude pour le passage d'une piste multifonctionnelle, touchant une partie du lot 2 591 273, cadastre

19 AVRIL 2010

officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, coin de la rue de Montréal et du boulevard de Bromont

8. **AFFAIRE DU PERSONNEL**

9. **DIVERS**

- 2010-04-217 9.1 Abrogation de la résolution numéro 2010-03-136 intitulée « Autorisation de cautionner la Coopérative de solidarité Ferme de la Colline du Chêne »
- 2010-04-218 9.2 Autorisation de signature du protocole d'entente avec le Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement au programme de renouvellement des conduites (programme PRECO)
- 2010-04-219 9.3 Achat d'un espace publicitaire au calendrier du Relais pour la vie de Cowansville au profit de la Société canadienne du cancer
- 2010-04-220 9.4 Participation des membres du conseil et/ou leurs représentants à certains tournois de golf au profit d'organisme à but non lucratif

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- N.M. 10.1 Dépôt du certificat du greffier relativement au règlement numéro 971-2010 intitulé : « Règlement d'emprunt d'une somme de deux millions quatre cent soixante-cinq mille dollars (2 465 000 \$) pour : (A) l'achat de machinerie et véhicules (B) pavage entente promoteurs (C) remise à niveau des chemins de Lotbinière et Compton (D) réfection des rues - pavage majeur (F) parc Grégoire – réfection et revalorisation (G) génératrice Hôtel de Ville »
- N.M. 10.2 Dépôt du certificat du greffier relativement au règlement numéro 970-2010 intitulé «Règlement d'emprunt d'une somme de neuf cent quarante-huit mille dollars (948 000 \$) pour (A) réfection aqueduc rue Papineau (B) réfection égout rue Dion »
- N.M. 10.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 16 mars 2010

2010-04-221 11. **VARIA**

N.M. 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2010-04-222 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER PAR INTÉRIM

RICHARD JOYAL

19 AVRIL 2010

2010-04-195

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2010 avec les modifications suivantes :

- De reporter le point 3.2 intitulé « Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 avril 2010 »;
- De reporter le point 7.7.1 intitulé « Amendement à la résolution numéro 2009-10-457 et autorisation de signature d'une entente de location et d'une résolution de dette avec 9135-7988 Québec inc. »;
- De remplacer le titre de la résolution numéro 7.8.2 par le suivant : « Autorisation de signature d'un amendement au protocole d'entente signé avec Immobilier Rive Gauche inc. relativement au projet immobilier connu sous le nom « Rive-Gauche » » et
- De remplacer au premier paragraphe de la conclusion de la résolution numéro 9.4 l'énumération des tournois de golf par l'énumération suivante : «
 - Tournoi de golf au profit de la Maison au Diapason ;
 - Tournoi de golf de la fondation du maire de la Ville de Bromont ;
 - Tournoi de golf de La Classique BMP ;
 - Tournoi de golf de la Chambre de commerce de Cowansville et Région ;
 - Tournoi de golf de la Ville de Farnham. »
- D'ajouter le point 11.1 intitulé « Adoption des amendements budgétaires au 31 mars 2010 ».

ADOPTÉE

2010-04-196

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 AVRIL 2010**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal du 6 avril 2010;

19 AVRIL 2010

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2010 avec la modification suivante :

- De remplacer au premier paragraphe de la conclusion de la résolution numéro 2010-04-193 le prénom « Charles-Édouard » par « Marc-Édouard ».

ADOPTÉE

2010-04-197

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
30 MARS 2010**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 mars 2010 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 30 mars 2010.

ADOPTÉE

N.M.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
13 AVRIL 2010**

Le sujet 3.2 est reporté à une séance subséquente du Conseil.

19 AVRIL 2010

2010-04-198

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2010-03-088
INTITULÉE « ADHÉSION À L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF «
LES GENS D'AFFAIRES DE BROMONT »»**

ATTENDU QUE l'adoption de la résolution numéro 2010-03-088 intitulée « Adhésion à l'organisme sans but lucratif « Les Gens d'Affaires de Bromont » » ;

ATTENDU QUE le Conseil désire permettre à tous les élus désirant adhérer à l'organisme sans but lucratif « Les Gens d'Affaires de Bromont » ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 2010-03-088 à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2010-03-088 en remplaçant les paragraphes de la conclusion par les suivants :

« De permettre à tous les élus le désirant d'adhérer à l'organisme sans but lucratif « Les Gens d'Affaires de Bromont », pour un montant de **VINGT DOLLARS (20 \$)** par élu, et ce, pour l'année 2010.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et les affecter au paiement de cette dépense.»

ADOPTÉE

2010-04-199

**PARTICIPATION DE LA MAIRESSE AU GALA DES GRANDS PRIX
DU TOURISME QUÉBÉCOIS 2010**

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Marc Poirier, employé du bureau d'attrait touristique de Bromont, a gagné aux Lauréats régionaux dans la catégorie « Ressources Humaines – Employé touristique » au Gala des Grands Prix Desjardins des Cantons-de-l'Est tenu le 25 mars 2010;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Marc Poirier, employé du bureau d'attrait touristique de Bromont, est en nomination dans la même catégorie au Gala des Grands Prix du tourisme québécois 2010;

19 AVRIL 2010

ATTENDU QUE Ski Bromont.com est en nomination dans la catégorie « Activités de plein air et de loisir » au Gala des Grands Prix du tourisme québécois 2010 ;

ATTENDU QUE le Gala des Grands Prix du tourisme aura lieu le vendredi 7 mai 2010 au Palais des congrès de Montréal;

ATTENDU QUE la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, désire être au Gala des Grands Prix du tourisme québécois 2010 dans le cadre de ses fonctions.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, à participer au Gala des Grands Prix du tourisme québécois 2010 qui aura lieu le vendredi 7 mai 2010 au Palais des congrès de Montréal.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer tous les frais inhérents à la participation de la Mairesse audit gala, dont les frais d'inscription au montant de **DEUX CENT QUINZE DOLLARS (215 \$)**, excluant les taxes.

ADOPTÉE

2010-04-200

**AUTORISATION À MADAME MARIE-ÈVE LAGACÉ POUR SA
PARTICIPATION AU 22E COLLOQUE CARREFOUR ACTION
MUNICIPALE ET FAMILLE**

ATTENDU la tenue du 22e colloque Carrefour action municipale et famille qui aura lieu les 4 et 5 juin 2010 à Laval;

ATTENDU QUE Madame Marie-Ève Lagacé est la porte-parole de la Ville auprès de *l'organisme Carrefour Action municipale et famille*;

ATTENDU QU'il est opportun pour la Ville que Madame Marie-Ève Lagacé participe audit colloque ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

19 AVRIL 2010

D'autoriser Madame Marie-Ève Lagacé à participer au 22e colloque Carrefour action municipale et famille qui aura lieu les 4 et 5 juin 2010 à Laval.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approuver les montants nécessaires afin de payer tous les frais d'inscription, de déplacements, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation de Madame Marie-Ève Lagacé audit colloque.

ADOPTÉE

2010-04-201

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION

Madame la conseillère **DIANE PERRON** donne un avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), à l'effet que le règlement numéro 965-2009 intitulé «Règlement concernant la circulation» sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet d'abroger le règlement numéro 963-2009 et son amendement, de fixer le pouvoir de certains employés, d'établir la signalisation aux endroits appropriés et d'établir le stationnement prohibé.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

ADOPTÉE

2010-04-202

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ DE CIRCULATION

Madame la conseillère **DIANE PERRON** donne un avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le règlement numéro 972-2010 intitulé « Règlement sur le comité de circulation » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet de prescrire la forme, la composition, le mandat et les règles de base de fonctionnement du comité de circulation.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de l'adoption du règlement.

19 AVRIL 2010

ADOPTÉE

2010-04-203

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2010-04-173
RELATIVEMENT À L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR
L'ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE DE POLICE**

ATTENDU la résolution 2010-04-173 relativement à l'adjudication du contrat pour l'achat d'un véhicule pour le service de police ;

ATTENDU QUE l'acquisition de ce véhicule était prévue au Plan triennal d'immobilisation ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'identifier la source de financement de l'acquisition.

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2010-04-173 afin d'autoriser le directeur des finances et trésorier à emprunter un montant n'excédant pas **TRENTE MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX DOLLARS (30 442\$)**, excluant les taxes, au fonds de roulement et que cette dite somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport semestriel préparé par le directeur des finances et trésorier.

2010-04-204

**TRANSFERT BUDGÉTAIRE AFIN DE PROCÉDER À LA
RÉPARATION DE LA VANNE MURALE À LA CENTRALE DE
TRAITEMENT DES EAUX**

19 AVRIL 2010

ATTENDU QU'une vanne murale à la centrale de traitement des eaux qui permet d'isoler l'approvisionnement de l'eau provenant de la rivière n'est plus étanche;

ATTENDU QUE cet état nous empêche d'effectuer des travaux d'entretien en aval de la prise d'eau;

ATTENDU QUE le coût de cette réparation n'avait pas été prévue lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2010 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier une somme de **QUATORZE MILLE DOLLARS (14 000\$)** à même la réserve financière pour financer le coût de remise en état de la vanne murale de la centrale de traitement des eaux.

ADOPTÉE

2010-04-205

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LE
CHARGEMENT DE GRANULATS CONCASSÉS**

ATTENDU QUE le Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour la fourniture et le chargement de granulats concassés;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 1^{er} avril, trois entreprises ont déposé des soumissions conformes;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du tableau d'analyse desdites soumissions;

ATTENDU les prévisions budgétaires pour la fourniture et le chargement de granulats concassés ;

ATTENDU la recommandation du directeur du service des travaux publics ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

19 AVRIL 2010

D'adjuger le contrat pour la fourniture et le chargement de granulats concassés pour la période allant de la date de l'adjudication du contrat jusqu'au 31 décembre 2011 au plus bas soumissionnaire conforme, et ce, selon le type de produit et des coûts de transport pour la livraison aux adresses précisées dans les documents d'appels d'offres, tel qu'il est démontré dans le tableau d'analyse ; ledit tableau est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et des les affecter au paiement conformément au budget de fonctionnement pour la fourniture et le chargement de granulats concassés.

ADOPTÉE

2010-04-206
AUTORISATION POUR LA TENUE DU «2ND BROMONT SHEEPDOG TRIAL »

ATTENDU QUE les organisateurs du « 2nd Annual Bromont Sheepdog Trial » ont demandé l'autorisation de la Ville pour tenir la seconde édition de leur événement sur la propriété de Ferme Galois SENC, éleveur de mouton de Bromont, soit le lot 2 591 617 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les organisateurs sont soutenus par des Associations de dresseurs de Border Collies de renommée, telles que la USBCHA (United States Border Collie Handlers Association) la NEBCA (North East Border Collie Association) et l'association canadienne de dresseurs de Border Collies (CBCA);

ATTENDU QUE les organisateurs se chargeront d'obtenir les assurances requises et les décharges de responsabilité de la part des participants;

ATTENDU QUE la Ville doit délivrer un permis, suite à l'adoption d'une résolution autorisant la tenue de l'évènement par le Conseil, et ce, conformément au règlement de zonage numéro 876-2003;

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de l'évènement du « 2nd Annual Bromont Sheepdog Trial » qui aura lieu les 21 et 22 août 2010 sur la propriété de Ferme Galois SENC, soit le lot 2 591 617 au cadastre du Québec, et de délivrer le permis nécessaire à cet effet.

ADOPTÉE

19 AVRIL 2010

2010-04-207

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES
COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DANS LE
CADRE DE L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES
COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

ATTENDU la possibilité pour la Ville de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques afin d'obtenir une subvention pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias ;

ATTENDU la volonté du Conseil d'améliorer les collections de la bibliothèque;

ATTENDU QUE la Ville doit désigner une personne responsable afin de compléter la demande pour le programme d'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques et l'autoriser à la signer ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la production et le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques, et ce, afin d'obtenir une subvention pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias.

D'autoriser la responsable de la Bibliothèque municipale et scolaire de Bromont à signer pour et au nom de la Ville ledit document.

ADOPTÉE

2010-04-208

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS
ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC**

19 AVRIL 2010

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a fait une demande de subvention au ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme Fonds Chantier Canada-Québec pour l'aménagement d'un stationnement adéquat permettant l'accès aux infrastructures de loisirs (route verte, sentiers, soccer, tennis, module multisports, aréna);

ATTENDU QUE la Ville s'était déjà engagée pour la réalisation de ses travaux par l'adoption du règlement d'emprunt numéro 953-2008 en novembre 2008;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a accepté la demande de subvention de la Ville audit programme, laquelle subvention s'élève à de **DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS (225 784 \$)**;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente, dossier numéro 800203;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, à signer le protocole d'entente avec le Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre de l'octroi d'une aide financière relié au programme Fonds Chantier Canada-Québec, dossier 800203, Québec pour l'aménagement d'un stationnement adéquat permettant l'accès aux infrastructures de loisirs (route verte, sentiers, soccer, tennis, module multisports, aréna); ledit protocole d'entente est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2010-04-209

**AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS SÉCURITAIRE ET DE CASES DE
STATIONNEMENT POUR LES USAGERS ET FOURNISSEURS DU
CENTRE DE DÉPANNAGE SŒUR-MARGUERITE**

ATTENDU QUE l'accès au Centre de dépannage Sœur-Marguerite est inadéquat et présente un danger pour la sécurité des usagers et des fournisseurs;

19 AVRIL 2010

ATTENDU le projet pour l'aménagement d'un accès sécuritaire et de cases de stationnement pour les usagers et fournisseurs du Centre de dépannage Sœur-Marguerite par le service des travaux publics

ATTENDU QU'au budget attribué pour l'aménagement de ce bâtiment en 2009, une somme de TROIS MILLE SEPT CENTS DOLLARS (3700\$) subsistait mais fût remise au fond consolidé faute de temps pour procéder à sa réalisation;

ATTENDU QUE selon l'estimé fourni et le calendrier d'opération par le service des travaux publics, ce projet peut être réalisé maintenant, avant le début de d'autres chantiers, avec la somme de **QUATRE MILLE DOLLARS (4000\$)**;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une somme de **QUATRE MILLE DOLLARS (4000\$)** au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour l'aménagement d'un accès sécuritaire et de cases de stationnement pour les usagers et fournisseurs du Centre de dépannage Sœur-Marguerite par le service des travaux publics.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à effectuer un amendement budgétaire afin d'approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2010-04-210

**AUTORISATION À L'INTERNATIONAL DE SOCCER JEAN-YVES
PHANEUF POUR L'UTILISATION DES TERRAINS DE SOCCER
SITUÉS AU CAMPUS RÉCRÉO-ÉDUCATIF GERMAIN-DÉSOURDY
ET AU PARC ALAIN-PAQUETTE PAR LORS DE LA TENUE DU
TOURNOI DU 4 AU 6 SEPTEMBRE 2010**

ATTENDU la demande du comité organisateur de l'International de soccer Jean-Yves Phaneuf pour l'utilisation des terrains de soccer à onze (11) joueurs situé au Campus récréo-éducatif Germain-Désourdy et au parc Alain-Paquette lors de la tenue du tournoi du 4 au 6 septembre 2010 ;

ATTENDU la demande dudit comité organisateur pour le prêt des équipements et d'un service d'entretien des terrains de soccer;

ATTENDU QUE la Ville dispose des installations sportives demandées et des équipements demandés;

19 AVRIL 2010

ATTENDU QUE la Ville souhaite contribuer à la tenue d'événements générant des retombées locales et régionales;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De permettre l'utilisation des terrains de soccer à onze (11) joueurs au Campus récréo-éducatif Germain-Désourdy et au Parc Alain-Paquette, de leur équipement et l'intervention de personnel de la Ville pour l'entretien desdits terrains de soccer dans le cadre de l'International de soccer Jean-Yves Phaneuf de Granby 2010.

ADOPTÉE

2010-04-211

AUTORISATION À L'ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DE ST-ALPHONSE POUR L'UTILISATION GRATUITE DU TERRAIN DE BASEBALL DU PARC GRÉGOIRE

ATTENDU QUE le programme offert par l'Association de baseball mineur de St-Alphonse est offert aux résidents bromontois sans en limiter l'accès;

ATTENDU QUE suite à la période d'inscription, le nombre de bromontois inscrits représente 50% des participants pour le programme d'activités estivales se tenant du 17 mai au 14 août 2010;

ATTENDU QUE l'Association de baseball mineur de St-Alphonse est un organisme dont le service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme a vérifié sa conformité;

ATTENDU QUE la Ville dispose d'un terrain de baseball au parc Grégoire et veut en favoriser l'accès;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'Association de baseball mineur de St-Alphonse pour l'utilisation gratuite du terrain de baseball du parc Grégoire pour la réalisation de son programme d'activités estivales se tenant du 17 mai au 14 août 2010.

ADOPTÉE

19 AVRIL 2010

2010-04-212

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE
MODULES DE JEUX AU PARC GRÉGOIRE D'ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a approuvé un projet de réfection et de revalorisation du parc Grégoire lors de son dernier budget et y a alloué une somme de 128 500 ;

ATTENDU QU'un comité de travail formé de plusieurs citoyens bénévoles a été mis en place par le service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme pour préciser l'aménagement de ce parc, la ventilation des coûts et l'échéancier de réalisation du projet ;

ATTENDU QU'à la suite des travaux du comité de travail, le projet de réfection et de revalorisation du parc Grégoire a fait l'objet d'une présentation devant les citoyens et que ceux-ci ont accueilli favorablement le projet;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour la fourniture de modules de jeux au parc Grégoire d'Adamsville;

ATTENDU QUE trois compagnies ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues à l'ouverture des soumissions le 16 avril 2010 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (excluant les taxes)
Tessier Récréo-Parc inc. (825, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet (QC))	28 200.00\$
Équipements Récréatifs Jambette inc. (700, rue des Calfats, Lévis (QC))	28 936.00
TechSport (4994, Rte 125, Rawdon (QC))	37 939.05 \$

ATTENDU la recommandation du comité d'étude du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat pour la fourniture de modules de jeux au parc Grégoire d'Adamsville au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir TESSIER

19 AVRIL 2010

RÉCRÉO-PARC (825, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet (QC)), au montant de **VINGT-HUIT MILLE DEUX CENTS DOLLARS (28 200\$)**, excluant les taxes, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 971-2010 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

D'autoriser madame Lyne Beaudry à signer pour et au nom de la Ville de Bromont tout document relié à l'achat de ces modules de jeux.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

N.M.

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2009-10-457 ET
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE LOCATION
ET D'UNE RÉOLUTION DE DETTE AVEC 9135-7988 QUÉBEC INC.**

Le sujet 7.7.1 est reporté à une séance subséquente du Conseil.

2010-04-213

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2010-04-166 ET
ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET
L'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé, conformément aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière;

ATTENDU QUE deux entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2010-04-166 intitulée « Adjudication du contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière » afin d'octroyer le contrat pour la saison estivale 2010, et ce, suivant la recommandation du directeur du service des travaux publics ;

ATTENDU QU'une erreur s'est produite lors de l'analyse des soumissions en ne comparant pas les options 3 prévues au devis de l'appel d'offres des deux soumissionnaires;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 2010-01-166 ;

19 AVRIL 2010

ATTENDU QUE l'option 3 du devis de l'appel d'offres a été retenue par le directeur des travaux publics ;

ATTENDUE QU'à l'option 3, la compagnie Calclo nous a fourni un prix pour de la saumure naturelle à 0,123\$/litre, excluant les taxes, et que la compagnie Bourget nous a fourni un prix pour du AP-20 à 0,134\$/litre, excluant les taxes;
» :

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'abroger la résolution numéro 2010-04-166 intitulé « Adjudication du contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière » étant donné qu'une erreur s'est produite lors de l'analyse des soumissions en ne comparant pas les options 3 prévues au devis de l'appel d'offres des deux soumissionnaires.

D'adjuger le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour la saison estivale 2010 au plus bas soumissionnaire conforme relativement à l'option 3 du devis de l'appel d'offres, soit la compagnie Calclo inc. au tarif unitaire de 0,123\$/litre, excluant les taxes applicables.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2010-04-214

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ÉCHANGE DE TERRAIN
ENTRE VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR FRANÇOIS
BEAUCHESNE, TOUCHANT LES LOTS 4 246 105 ET 4 246 106,
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE
DE SHEFFORD, CHEMIN COMPTON**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et monsieur François Beauchesne;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution numéro 2008-09-458;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, Ville de Bromont s'est engagée à échanger à monsieur François Beauchesne le lot 4 246 106 contre le lot 4 246 105, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte d'échange rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire ;

19 AVRIL 2010

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-EVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont cède à monsieur François Beuchesne le lot 4 246 106, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, d'une superficie de cent vingt-neuf mètres carré et trois dixièmes (129,3 m²), montré au plan de remplacement préparé par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1418, dossier F698.

QU'en échange, monsieur François Beuchesne cède à Ville de Bromont le lot 4 246 105, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, d'une superficie de cent vingt-neuf mètres carré et trois dixièmes (129,3 m²), montré au plan de remplacement préparé par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1418, dossier F698.

Que cet échange est fait sans soulte.

D'accepter le projet d'acte d'échange soumis par Me Joanne Désourdy, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et le greffier par intérim, en son absence, le greffier adjoint, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte d'échange soumis.

ADOPTÉE

2010-04-215

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AMENDEMENT AU
PROTOCOLE D'ENTENTE SIGNÉ AVEC IMMOBILIER RIVE
GAUCHE INC. RELATIVEMENT AU PROJET IMMOBILIER CONNU
SOUS LE NOM « RIVE-GAUCHE »**

ATTENDU QUE la Ville a approuvé dans sa résolution 2005-10-572, adoptée lors de l'assemblée ordinaire du 13 octobre 2005, la signature d'un protocole avec Immobilier Rive Gauche inc. (ci-après «le titulaire») afin de l'autoriser à réaliser les travaux municipaux du projet immobilier connu sous le nom de Rive-Gauche;

ATTENDU QUE ce protocole a été signé par les personnes autorisées, le 4 novembre 2005;

ATTENDU QUE ce protocole ne prévoit pas que la surveillance des travaux et le contrôle des matériaux doivent être effectués par un ingénieur et une firme mandatés par la Ville, le tout aux frais du promoteur;

19 AVRIL 2010

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter une telle disposition au protocole et que le titulaire est d'accord pour que le protocole soit amendé en conséquence;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général de la Ville à signer un amendement au protocole d'entente dont la signature a été approuvée par le conseil dans sa résolution 2005-10-572 afin d'y ajouter les dispositions suivantes :

1. Avant d'amorcer les travaux de chacune des phases, le titulaire doit remettre au directeur des finances de la Ville, un chèque visé au montant de la proposition d'honoraires pour la surveillance des travaux. Il est bien convenu que si les coûts reliés aux honoraires professionnels devaient excéder le montant du chèque, ceux-ci seront aux frais du propriétaire.
2. Avant d'amorcer les travaux de chacune des phases, le propriétaire doit remettre au directeur des finances de la Ville, un chèque visé au montant de la proposition d'honoraires pour contrôle des matériaux de la firme retenue par la Ville, selon les termes de l'offre de service qui sera acceptée par la Ville. Il est bien convenu que si les coûts reliés aux honoraires professionnels devaient excéder le montant de la garantie bancaire, celle-ci devra être révisée en conséquence.

ADOPTÉE

2010-04-216

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2008-03-158 ET
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE POUR
LE PASSAGE D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE, TOUCHANT
UNE PARTIE DU LOT 2 591 273, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, COIN DE LA RUE
DE MONTRÉAL ET DU BOULEVARD DE BROMONT**

ATTENDU QU'Immobilier Ski Bromont inc. est propriétaire du lot 2 591 273, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'il existe sur cet immeuble une piste multifonctionnelle faisant partie du réseau municipal;

ATTENDU QU'Immobilier Ski Bromont inc. et Ville de Bromont sont désireux de s'entendre sur l'établissement d'une servitude permettant le passage de cette piste multifonctionnelle;

19 AVRIL 2010

ATTENDU QUE lors de son assemblée du 17 mars 2008, le Conseil avait entériné la résolution numéro 2008-03-158 pour l'acceptation d'un acte de servitude préparé par Me Christiane Dussault, notaire, relativement au passage d'une piste multifonctionnelle touchant une partie du lot 2 591 273, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE Me Christiane Dussault, notaire, s'est retirée de la pratique notariale;

ATTENDU QU'un nouveau projet d'acte de servitude, préparé par Me Joanne Désourdy, notaire, est présenté au Conseil pour acceptation ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit projet d'acte de servitude rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'abroger la résolution numéro 2008-03-158.

QUE Ville de Bromont acquière une servitude d'Immobilier Ski Bromont inc. relativement à une piste multifonctionnelle touchant une partie du lot 2 591 273, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, d'une superficie de huit cent dix-neuf mètres carrés et quatre dixièmes (819,4 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1374, dossier F679;

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me Joanne Désourdy, notaire;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et le greffier par intérim ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉE

2010-04-217

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2010-03-136
INTITULÉE « AUTORISATION DE CAUTIONNER LA
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FERME DE LA COLLINE DU
CHÊNE »**

19 AVRIL 2010

ATTENDU QUE le Conseil a autorisé un cautionnement pour un montant de **DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS DOLLARS (17 500 \$)** du prêt de **TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000 \$)** à être accordé à la Coopérative de solidarité Ferme de la Colline du Chêne ;

ATTENDU QUE ledit cautionnement par la Ville n'est plus nécessaire pour l'obtention dudit prêt ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'abroger la résolution numéro 2010-03-136 intitulée « Autorisation de cautionner la Coopérative de solidarité Ferme de la Colline du Chêne » par laquelle la Ville cautionnait le prêt à être consenti à la Ferme de la Colline du Chêne.

De faire parvenir la présente résolution au Centre local de développement de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

2010-04-218

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS
ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE RELATIVEMENT AU
PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES
(PROGRAMME PRECO)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a fait une demande de subvention au ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme de renouvellement des conduites (programme PRECO) pour des travaux à être effectués sur une partie des rues Bagot et Stanstead;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a accepté la demande de subvention de la Ville, laquelle subvention s'élève à **DEUX CENT QUARANTE-NEUF MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS (249 150 \$)**;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente, dossier numéro 231407;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON**

19 AVRIL 2010

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, à signer le protocole d'entente avec le Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre de l'octroi d'une aide financière relié au programme de renouvellement des conduites (programme PRECO) pour des travaux à être effectués sur une partie des rues Bagot et Stanstead, dossier 231407 et de remercier le Ministre pour cette aide financière; ledit protocole d'entente est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2010-04-219

**ACHAT D'UN ESPACE PUBLICITAIRE AU CALENDRIER DU
RELAIS POUR LA VIE DE COWANSVILLE AU PROFIT DE LA
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

ATTENDU QU'afin de souligner le 6^e anniversaire du Relais pour la vie de Cowansville, le comité organisateur a décidé de mettre en circulation 1000 calendriers qui seront en vente au coût de 10 \$, au profit de la Société canadienne du cancer ;

ATTENDU QU'il en coûte TROIS CENTS DOLLARS (300 \$) pour un espace publicitaire représentant une page dudit calendrier ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a décidé d'appuyer la cause de la recherche sur le cancer par l'entremise de l'événement du Relais pour la vie ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'acheter un espace publicitaire au calendrier du Relais pour la vie de Cowansville, au profit de la Société canadienne du cancer, au montant de **TROIS CENTS DOLLARS (300 \$)**.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

19 AVRIL 2010

2010-04-220

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL ET/OU LEURS
REPRÉSENTANTS À CERTAINS TOURNOIS DE GOLF AU PROFIT
D'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire encourager certains organismes sans but lucratif qui organisent des tournois de golf pour l'année 2010 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire s'impliquer dans la communauté en commanditant certains événements caritatifs ;

ATTENDU les invitations reçues à ce jour pour la participation des membres du Conseil et/ou leurs représentants ;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les membres du Conseil et/ou leurs représentants à participer aux tournois de golf suivants :

- Tournoi de golf au profit de la Maison au Diapason ;
- Tournoi de golf de la fondation du maire de la Ville de Bromont ;
- Tournoi de golf de La Classique BMP ;
- Tournoi de golf de la Chambre de commerce de Cowansville et Région ;
- Tournoi de golf de la Ville de Farnham.

D'autoriser le directeur des finances à payer un montant maximum de **TROIS MILLE SEPT CENTS DOLLARS (3 700 \$)**, pour la participation des membres du Conseil et/ou leurs représentants aux tournois de golf au profit d'organismes à but non lucratif, pour l'année 2010.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIVEMENT AU
RÈGLEMENT NUMÉRO 971-2010 INTITULÉ : « RÈGLEMENT
D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DEUX MILLIONS QUATRE CENT
SOIXANTE-CINQ MILLE DOLLARS (2 465 000 \$) POUR : (A)
L'ACHAT DE MACHINERIE ET VÉHICULES (B) PAVAGE ENTENTE
PROMOTEURS (C) REMISE À NIVEAU DES CHEMINS DE
LOTBINIÈRE ET COMPTON (D) RÉFECTION DES RUES - PAVAGE**

19 AVRIL 2010

**MAJEUR (F) PARC GRÉGOIRE – RÉFECTION ET
REVALORISATION (G) GÉNÉRATRICE HÔTEL DE VILLE »**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du certificat du greffier relativement au règlement numéro 971-2010 intitulé : « Règlement d'emprunt d'une somme de deux millions quatre cent soixante-cinq mille dollars (2 465 000 \$) pour : (A) l'achat de machinerie et véhicules (B) pavage entente promoteurs (C) remise à niveau des chemins de Lotbinière et Compton (D) réfection des rues - pavage majeur (F) parc Grégoire – réfection et revalorisation (G) génératrice Hôtel de Ville ».

N.M.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIVEMENT AU
RÈGLEMENT NUMÉRO 970-2010 INTITULÉ «RÈGLEMENT
D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE NEUF CENT QUARANTE-HUIT
MILLE DOLLARS (948 000 \$) POUR (A) RÉFECTION AQUEDUC RUE
PAPINEAU (B) RÉFECTION ÉGOUT RUE DION »**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du certificat du greffier relativement au règlement numéro 970-2010 intitulé «Règlement d'emprunt d'une somme de neuf cent quarante-huit mille dollars (948 000 \$) pour (A) réfection aqueduc rue Papineau (B) réfection égout rue Dion ».

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
BROME-MISSISQUOI DU 16 MARS 2010**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 16 mars 2010.

2010-04-221

ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 MARS 2010

ATTENDU la liste des amendements budgétaires préparés par le directeur des finances et trésorier en date du 31 mars 2010 ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de ladite liste ;

19 AVRIL 2010

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires au 31 mars 2010; ladite liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

ADOPTÉE

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Henriette Messier questionne les membres du Conseil, à savoir :
 - Qu'est-ce que veut dire « le dossier est clos » lors des explications relativement à la décision du comité consultatif d'urbanisme du 30 mars 2010 concernant le 21, rue du Mont-Aki?
 - Est-ce que le rapport semestriel sera disponible sur Internet?
 - Que veut dire les lettres «N.M.» dans les procès-verbaux?
 - La Ville a adopté une résolution pour une étude Internet par la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, est-ce qu'il y a des adresses de Bromont qui utilisent le service?

- Monsieur Gérald St-Pierre questionne les membres du Conseil, à savoir :
 - Est-ce que des travaux sont prévus pour la réfection des égouts de surface sur la rue Chapleau puisqu'il y a accumulation d'eau?

2010-04-222

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

19 AVRIL 2010

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTERIM